



Les mines ont rapporté 168,41 milliards F CFA au Burkina en en 2015

mardi 27 décembre 2016, par Burkinapmepmi.com

La plus value de l'activité minière pour l'économie du pays est importante car, tous les paiements effectués par les entreprises extractives se chiffrent à 168,41 milliards de FCFA pour l'année 2015 contre 168,493 milliards en 2014, soit une baisse de 0,27%. Cette baisse serait imputable à la baisse des cours des métaux sur les marchés internationaux.

Le travail a consisté à collecter, rapprocher et compiler pour les années 2014 et de 2015, les paiements versés à l'État et déclarés par les entreprises extractives détentrices de titres miniers au Burkina Faso ainsi que les recettes provenant de ces entreprises déclarées par l'État.

Cependant, il ne faudrait pas oublier l'apport de l'exploitation artisanale de l'or principalement qui permet d'améliorer les conditions de vie de beaucoup de ménages, et qu'il est difficile d'évaluer souvent.

A cela, devrait s'ajouter les différentes réalisations faites par les industries minières (logements, infrastructures hydrauliques, sanitaires, éducatives, routières, dons) au profit des populations affectées par l'implantation de ces mines.

La part des revenus alloués directement au budget de l'Etat en 2014, et qui représente 99% du total des revenus du secteur, provient essentiellement de l'exploitation industrielle de l'or (96%) et de l'exploitation du zinc (3%).

En 2015, la part des revenus alloués directement au budget de l'Etat, et qui représente 99,36% du total des revenus du secteur, provient essentiellement de l'exploitation industrielle de l'or (95%) et de l'exploitation du zinc (3%). Les montants incluent les paiements encaissés directement par l'Etat et les paiements sociaux.

Au cours de l'année 2015, dix-sept (17) entreprises extractives étaient titulaires de 18 permis d'exploitation dont une de zinc et 2 de manganèse, le reste évoluant dans l'or. Neuf (09) entreprises produisaient effectivement à la même période.

Deux sociétés minières sont en arrêt d'activité en 2016. Il s'agit de Kalsaka Mining SA et de Seguéniéga Mining SA.

L'application du nouveau code minier (la Loi N°036-2015/CNT du 26 juin 2015, promulguée par le Décret n°2015-885/PRES-TRANS du 16 juillet 2015) confirme l'engagement de l'Etat de se soumettre à la norme ITIE. Elle devrait permettre un meilleur apport des mines au développement du Burkina Faso à travers la transparence à toutes les étapes de la chaîne de valeur.